

VÉLO AVENTURE (BIKEPACKING) – RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

SECTEUR L'ÉTAPE

Les quatre circuits linéaires proposés (G-H-I-J) exploitent trois terminaux (l'accueil La Loutre, l'accueil du Camp Mercier et le chalet de la rivière aux Écorces) et requièrent un système de navette autonome (on pourra stationner les véhicules à l'un des trois points mentionnés ci-haut avec une copie des droits d'accès pour l'activité bikepacking visible sur le tableau de bord). Bien qu'on puisse les parcourir dans le sens qui nous convient, nous prescrivons les parcours dans le sens du dénivelé le plus favorable... c'est comme vous voulez !

J – Traverse L'Étape/Petit Jacques-Cartier/Écorces – 270 KM

Distance : 267,2 kilomètres (6-7 jours)

Dénivelé positif : 3510 mètres

Dénivelé négatif : 3937 mètres

Niveau : difficile

Ce parcours permet de relier L'Étape et le chalet de la rivière aux Écorces, situé au KM 52 de la route nationale 169. Ce parcours, le plus long offert, est une traversée épique de près de 270 kilomètres. Il passe par le Petit lac Jacques-Cartier puis explore les environs des sources des rivières Nelson et Métabetchouane avant de réintégrer la vallée de la Cavée au lac Achille. Les 120 derniers kilomètres à descendre du massif du lac Jacques-Cartier en compagnie de la rivière aux Écorces, en plus d'être communs aux trois circuits, empruntent des chemins et des pistes parmi les moins fréquentées de la réserve faunique. Un segment de la route forestière 36 est même praticable, sur quelques kilomètres, uniquement à vélo...

J - Traverse L'Étape/Petit Jacques-Cartier/Écorces – 270 KM

KM 0	L'Étape – Accueil La Loutre
KM 0,1	Pont baie lac Jacques-Cartier
KM 0,2	Tourner à gauche sur piste vers centre de services L'Étape
KM,0,6	Poursuivre sur voie derrière centre de services L'Étape
KM 0,75	Garder la gauche et continuer tout droit à travers espace en gravier
KM 0,95	Garder la gauche sur piste vers bassins de décantation
KM 1,5	Tourner à gauche après 2 ^e bassin et continuer sur cette piste
KM 2,5	Tourner à gauche sur piste sous ligne de transport d'énergie HQ
KM 3,3	Tourner à gauche sur chemin des antennes de télécommunications
KM 4,2	Garder la droite sur chemin qui redescend vers lac Labyrinthe
KM 6,6	Tourner à droite vers route nationale 175
KM 7	Traverser route nationale 175
KM 7,1	Prendre route forestière 16
KM 7,4	Tourner à gauche sur piste vers lacs Sept-Îles, Noir et Lafontaine
KM 10,35	Sablère : tourner à droite sur piste pour la traverser et poursuivre vers l'ouest
KM 15,1	Tourner à droite sur piste vers lacs Valois, Maigre et Roy
KM 21,8	Pont rivière du Milieu

KM 22	Tourner à gauche sur piste vers route forestière 162
KM 22,2	Tourner à gauche sur route forestière 162
KM 25,9	Pont rivière Launière
KM 26,7	Tourner à gauche sur route forestière 164
KM 30,5	Lac Champlain ; camping possible (plage)
KM 36,3	Route 164 rejoint et remonte rivière Jacques-Cartier Nord-Ouest et ses rapides
KM 38,5	Tourner à gauche sur piste vers le sud et pont
KM 38,6	Pont rivière Jacques-Cartier Nord-Ouest ; pêche possible
KM 39,1	Tourner à droite sur piste
KM 39,2	Pont décharge Petit lac Jacques-Cartier
KM 40,75	Tourner à gauche sur chemin forestier vers le sud
KM 43,9	Garder la gauche et cap vers le sud sur ce chemin
KM 46,2	Point de vue et descente vers le Petit lac Jacques-Cartier
KM 47,3	Tourner à droite sur piste primitive ascendante vers lac Lairer. Aller-retour optionnel pour un total de 4,5 km en continuant plutôt tout droit vers Petit lac Jacques-Cartier ; camping possible
KM 48,9	Quitter cette piste et tourner à droite dans sentier simple trace : section <i>hike-a-bike</i> descendante
KM 49,6	Fin sentier simple trace et section <i>hike-a-bike</i> ; début piste vers route forestière 71
KM 52,9	Tourner à gauche sur route forestière 71
KM 56,4	Intersection avec piste 712 ; tout droit (vers l'ouest) sur route forestière 71
KM 61,4	Tourner à droite et vers le nord sur piste primitive
KM 67,9	Début section <i>hike-a-bike</i> sur sentier double trace (Nelson/Métabetchouane)
KM 68,3	Fin sentier double trace et section <i>hike-a-bike</i> ; reprise de la piste
KM 68,9	Garder la gauche sur cette piste vers l'ouest, lac Companay et route forestière 7
KM 71,1	Tourner à droite (vers le nord) sur route forestière 7
KM 72,5	Pont rivière Métabetchouane ; pêche possible
KM 80,1	Intersection piste puis sentier double trace vers lac Bourette ; camping possible
KM 83,1	Tourner à gauche sur route forestière 162
KM 88,9	Intersection chemin vers lac F.-X. Lemieux
KM 89,7	Tourner à droite sur route forestière 167
KM 91,7	Intersection route forestière 168 ; garder la droite sur route forestière 167 ; camping et pêche sur la rivière possible
KM 93,1	Entrée lac du Talweg ; camping possible
KM 95	Lac Faye
KM 99,4	Garder la droite sur route forestière 167 ; haute Jacques-Cartier Nord-Ouest
KM 100,5	Lac Garant ; camping et pêche possible
KM 102,8	Lac Sol

KM 104,7	Lac La ; camping et pêche possible
KM 106,3	Lac Obéron
KM 108,3	Lac Boyd
KM 108,5	Route forestière 167 bifurque vers la gauche ; camping possible ; continuer tout droit le long du lac Boyd vers lacs Viner et James
KM 109,8	Entrée lac Viner
KM 110,8	Lac James
KM 111,4	Lac Verreault
KM 111,9	Pont rivière Cavée ; camping et pêche possible
KM 112,4	Tourner à gauche sur route forestière 16
KM 113,2	Route forestière 16 rejoint rivière Cavée ; pêche possible sur cette rivière
KM 120,6	Lac Bakys
KM 121,3	Garder la gauche sur route forestière 165
KM 123,5	Lac Chagnon
KM 124,7	Lac Soucy ; camping possible (barrage)
KM 126,5	Lac Dahous
KM 128	Lac Lavigne
KM 130	Tourner à droite sur piste 1632
KM 131,9	Lac Augustin
KM 134,7	Tourner à gauche sur piste vers lac Launière
KM 136,7	Pont lacs Launière/du Grand Chien ; camping possible
KM 140,9	Garder la droite sur même piste vers lac Honorine
KM 141,9	Lac Honorine ; tourner à gauche sur piste 1633
KM 142	Décharge lac Honorine ; camping possible
KM 143,9	Garder la droite sur piste 1633 vers lac Jacqueline
KM 145,8	Lac Jacqueline
KM 148,8	Garder la gauche sur piste vers le nord
KM 150,5	Tourner à gauche sur piste vers l'ouest
KM 151,1	Garder la gauche sur piste et continuer la descente
KM 152,1	Tourner à droite sur piste ascendante
KM 155,5	Continuer tout droit vers le nord sur piste 182
KM 156,3	Garder la gauche sur piste 182 vers route forestière 18
KM 158,4	Tourner à gauche vers l'ouest sur route forestière 18
KM 159,6	Tourner à droite sur piste 184 vers rivière aux Écorces Nord-Est
KM 162,9	Refuge rivière aux Écorces Nord-Est ; camping possible
KM 163	Pont rivière aux Écorces Nord-Est ; pêche possible

KM 163,4	Garder la gauche sur piste 184
KM 164,5	Garder la gauche sur piste 184
KM 164,7	Refuge Price
KM 165	Pont rivière aux Écorces Nord-Est
KM 165,6	Garder la droite sur route 18
KM 166,1	Garder la droite sur route 18
KM 173,2	Pont rivière aux Écorces Nord-Est ; pêche possible
KM 175,9	Lac Paul-Eugène
KM 177,9	Intersection avec pistes et pont rivière aux Écorces Nord-Est ; camping et pêche possible
KM 182,8	Tourner à gauche sur piste primitive longeant la rivière
KM 186,9	Tourner à gauche sur route forestière 384 vers pont rivière aux Écorces
KM 187,3	Pont rivière aux Écorces ; continuer sur route forestière 384
KM 197,2	Lac de la Montagne
KM 201,8	Tourner à gauche sur route forestière 382
KM 202	Entrée lac Tomachiche
KM 211,6	Tourner à droite vers le nord sur route forestière 362
KM 212,9	Chalet lac Berthiaume ; camping possible
KM 218,5	Tourner à droite sur route forestière 36
KM 219,4	Lac Métascouac ; camping possible
KM 222,3	Lac Themers ; garder la droite sur route forestière 36
KM 227,8	Intersection avec route forestière 382 ; continuer tout droit sur route forestière 36
KM 232,4	Pont fermé ; continuer tout droit sur route forestière 36
KM 236,4	Camping rivière aux Écorces ; camping possible
KM 249,8	Refuge zone de chasse 71 ; camping et pêche possible
KM 266,8	Intersection avec route forestière 38 ; continuer tout droit
KM 267,2	Refuge rivière aux Écorces et stationnement

La pratique du vélo aventure se fait en complète autonomie et requiert une préparation rigoureuse. Pour votre sécurité, il est important de prévoir un plan d'urgence et du matériel de secours en cas de pépin.

Veuillez noter que plusieurs secteurs n'offrent aucune couverture cellulaire, et que l'eau n'est pas potable dans les lacs et les rivières. Les emplacements de camping suggérés sont rustiques, et ne disposent d'aucun aménagement ni d'aucun équipement. Si vous allumez des feux de camp, assurez-vous de le faire de façon sécuritaire. Merci de respecter les interdictions de feux, le cas échéant.

La pêche à gué, sur certaines rivières que vous croiserez, est permise, à condition d'acheter un droit d'accès valide.

Les parcours sont accessibles du début juin (selon l'état des routes) jusqu'au 9 septembre. Pour des raisons de sécurité, l'accès au territoire est interdit du 10 septembre au 15 octobre (période de chasse à l'original).

Bonne aventure !